

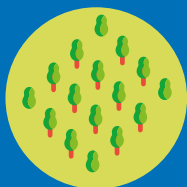
N°10 - JUILLET 2026

MON CANAL

La lettre d'actualités



EN CE MOMENT DANS LE SANTERRE HAUTE-SOMME



PLUS DE 100 HECTARES

d'aménagements environnementaux
réalisés sur 7 sites en 2026



14 CHANTIERS

de fouilles archéologiques
dans la Somme



PLUS DE 1 000 VISITEURS

accueillis à la Maison du Canal
de Péronne

L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU CANAL

Le premier semestre 2026 a été jalonné d'évènements importants pour le Canal Seine-Nord Europe avec la notification de trois marchés majeurs représentant près de 1,4 milliard d'euros de travaux : le marché de conception-réalisation du Pont-Canal de la Somme, le marché principal des travaux dans la Vallée de l'Oise dit « TOARC » (Terrassements, Ouvrages d'Art et Rétablissements de Communication), et le marché pour la construction de l'écluse de Oisy-le-Verger dans l'Artois-Cambrésis. À ces grandes opérations de construction s'ajoute la récente notification par SNCF Réseau du marché de rétablissement de la voie Amiens-Laon à Nesle et Rouy-le-Petit, détaillée dans cette lettre.

En Santerre Haute-Somme, les travaux préparatoires aux grands chantiers se poursuivent. Les fouilles archéologiques avancent notamment à Allaines, à Cléry-sur-Somme et dans les emprises des futurs ports intérieurs de Nesle et de Péronne. En parallèle, les aménagements environnementaux déjà engagés dans les vallées de la Somme et de l'Omignon se poursuivront dès septembre dans la vallée de l'Ingon. Ils s'accompagneront du démarrage des travaux de génie écologique, au sein même des emprises du Canal, afin de renforcer les continuités écologiques et la qualité paysagère des territoires traversés.

La démarche « Éviter, Réduire, Compenser » qui guide l'ensemble de ces opérations, de leur conception à leur réalisation, traduit la volonté d'aménager un « Canal vivant ». Le Canal Seine-Nord Europe est pensé comme un espace d'accueil et de vie pour de multiples espèces au bénéfice de la biodiversité du territoire et de ses habitants. Premiers résultats encourageants avec les observations récentes d'espèces protégées, le Râle des genêts ou la Grande berle, sur des sites de compensation dans l'Oise. Retrouvez dans cette lettre les avancées des travaux environnementaux, ainsi que certaines des actions de proximité prévues par la Société du Canal pour aller à votre rencontre.

Bonne lecture et bel été !

La Société du Canal Seine-Nord Europe

La Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) est le maître d'ouvrage du projet. Établissement Public Local, elle est pilotée par la Région des Hauts-de-France, les Départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, en partenariat avec l'État et l'Union européenne.

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Restons connectés

santerre.hautesomme@scsne.fr
www.canal-seine-nord-europe.fr



LE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL EN ACTION

Sur les 1 200 hectares d'aménagements environnementaux prévus à l'échelle du Canal Seine-Nord Europe, 420 hectares, soit plus d'un tiers, concernent la Somme. Cette proportion s'explique par la richesse des milieux traversés : le Canal y rencontre une mosaïque de paysages, du plateau agricole aux vallées, marquées par plusieurs cours d'eau qui alimentent la Somme. Ces caractéristiques permettent d'y déployer un programme écologique ambitieux.

LE MOT D'ORDRE : PRÉSERVER

Les aménagements environnementaux interviennent en amont des travaux de construction du Canal afin de tenir compte du temps nécessaire aux milieux naturels pour retrouver leur pleine fonctionnalité après la réalisation des opérations de réhabilitation ou de restauration. Les premières mesures compensatoires ont été mises en œuvre il y a bientôt 10 ans et déjà plus de 250 hectares ont été réalisés. Par ailleurs, les aménagements environnementaux sont réalisés dans le respect du calendrier de sensibilité des espèces, c'est-à-dire en dehors des périodes de reproduction et de nidification (de mi-mars à fin août).

OÙ EN EST-ON DANS LA SOMME ?

Les vallées de la Somme et de l'Omignon figurent parmi les premiers sites concernés par les aménagements environnementaux. Les travaux y ont démarré en janvier 2026 et se poursuivront cet automne :

- + 16,9 hectares d'habitats naturels sont en cours de restauration à Villers-Carbonnel, Saint-Christ-Briost, Ennemain et Athies.

- + Entre Cléry-sur-Somme, Biaches et Péronne, sous le futur Pont-Canal de la Somme, 85,3 hectares sont concernés par la création de milieux naturels, la plantation de boisements et la restauration de zones humides.

À partir de septembre 2026, les travaux commenceront dans la vallée de l'Ingon, à Herly, Curchy et Nesle. Sur 16,4 hectares, plusieurs milieux écologiques seront aménagés pour conforter le rôle de corridor naturel de cette vallée et favoriser le développement de la biodiversité locale.



Boisements sur le site du Pont-Canal

DES PREMIÈRES MARES AMÉNAGÉES

Une mare de compensation est un milieu naturel créé ou restauré pour compenser les incidences d'un projet. Peu profonde, elle est généralement alimentée par les eaux de pluie, le ruissellement ou un cours d'eau proche, et favorise l'accueil de nombreuses espèces animales et végétales.

À Étricourt-Manancourt, cinq mares de 100 m² chacune ont été aménagées. Alimentées par le ru d'Ytres et les précipitations, elles permettront notamment d'accueillir le crapaud commun, l'agrion joli ou encore le vertigo des Moulins.

Après les travaux, une année sera consacrée à l'évolution naturelle du site. Les mares seront ainsi pleinement fonctionnelles au printemps 2027, pour accueillir les espèces transférées lors des opérations de sauvegarde prévues avant les grands travaux.



Réseau des 5 mares d'Étricourt-Manancourt



Agrion joli



Crapaud commun



Découvrez en vidéo : ON VOUS DIT TOUT SUR LES MARES ÉCOLOGIQUES

DES AMÉNAGEMENTS FERROVIAIRES EFFICACES

ALEXANDRE WIECZOREK



À Nesle et Rouy-le-Petit, la ligne Amiens-Laon franchira le Canal Seine-Nord Europe, le canal du Nord et la vallée de l'Ingon grâce à un nouveau pont prolongé par un viaduc ferroviaire. Un choix guidé par les mesures d'évitement des impacts environnementaux sur le milieu naturel.

3 QUESTIONS À ALEXANDRE WIECZOREK, MAÎTRE D'OUVRAGE CHEZ SNCF RÉSEAU

Pourquoi avoir choisi la réalisation d'un viaduc ferroviaire ?

Le choix d'un viaduc ferroviaire a été arrêté à l'issue des études d'avant-projet. Deux solutions techniques ont été comparées : la réalisation d'un remblai de grande hauteur ou la construction d'un viaduc. Les analyses menées ont montré que la solution du viaduc répondait mieux aux contraintes techniques, environnementales et de construction du projet. Elle a donc été retenue comme la solution la plus adaptée pour assurer le rétablissement de la ligne ferroviaire.

En quoi cette solution permet-elle de limiter les effets sur l'environnement ?

Le rétablissement ferroviaire traverse la vallée de l'Ingon, un secteur présentant plusieurs enjeux écologiques identifiés lors des inventaires de faune et de flore. La réalisation d'un viaduc limite l'emprise des travaux au sol grâce à des appuis ponctuels, préservant davantage

les milieux naturels, les continuités écologiques et les espèces présentes, tout en réduisant les perturbations par rapport à un remblai de grande hauteur.

« La réalisation d'un viaduc limite l'emprise des travaux au sol »

Comment va s'organiser le chantier ?

Financé par la Société du Canal, le chantier se déroulera en trois étapes principales à partir de 2027, après une période de préparation dès cette année : la réalisation des remblais aux extrémités ouest et est de l'ouvrage, l'assemblage puis la mise en place d'un pont « Warren » de 77 mètres qui franchira le Canal Seine-Nord Europe, et la construction du viaduc ferroviaire de 908 mètres en acier et béton. Au-delà du franchissement de la vallée de l'Ingon, le rétablissement ferroviaire devra enjamber le canal du Nord. La solution du viaduc permet d'organiser le chantier en deux secteurs de travaux indépendants, à l'ouest et à l'est du canal du Nord, pouvant intervenir simultanément afin d'optimiser le déroulement des travaux et les délais de réalisation.



LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU PONT-CANAL DE LA SOMME VONT BIENTÔT DÉMARRER

Près de 3 ans d'études et de dialogue auront été nécessaires pour aboutir au projet de conception-réalisation qui a été retenu en février 2026. À travers les regards croisés du maître d'ouvrage et du groupement d'entreprises lauréat, revivez en vidéo les moments forts de cette aventure collective.



Découvrez la vidéo « Le choix », 1^{er} ÉPISODE DE LA SÉRIE « LES COULISSES DU PONT-CANAL DE LA SOMME »

AILLEURS SUR LE CANAL

PREMIER COUP DE PIOCHE POUR L'ÉCLUSE DE OISY-LE-VERGER

Le Canal Seine-Nord Europe a franchi une nouvelle étape dans l'Artois et le Cambrésis avec le démarrage effectif des travaux de terrassement préparatoires de l'écluse de Oisy-le-Verger.

Cette écluse affichera une hauteur de chute de 25 mètres et deviendra ainsi l'une des plus hautes écluses du Canal et d'Europe. D'une longueur de 195 mètres, elle pourra accueillir des bateaux à grand gabarit pouvant aller jusqu'à 185 mètres de long. D'ici cet automne, les travaux de terrassement excavent une zone de 64 hectares sur 15 mètres de profondeur pour la future écluse.

Le 9 juin dernier, un premier coup de pioche symbolique a été donné en présence des membres du Conseil de surveillance de la SCSNE et de nombreux partenaires notamment européens, marquant le lancement du chantier du Canal dans le Nord - Pas-de-Calais.



LE CANAL AVEC MOI



Participez à la rando « Cap sur le Canal » le dimanche 13 septembre, organisée en partenariat avec Le Bonhomme Picard, pour découvrir le tracé du Canal à pied ou à vélo.



Inscription via le QR code ci-contre



Découvrez l'exposition temporaire « Pont-Canal de la Somme : au cœur de la conception » proposée aux visiteurs de la Maison du Canal de Péronne du 15 juillet au 31 octobre pour découvrir les coulisses de la conception de cet ouvrage emblématique.

LA SCSNE À VOTRE RENCONTRE

- + À la réderie de Biaches le dimanche 9 août 2026.
- + Lors des prochaines permanences à la Maison du Canal de Péronne les mercredis : 1^{er}, 15 et 29 juillet / 12 août / 2, 16 et 30 septembre.

La Maison du Canal vous accueille au 38 rue Saint-Sauveur à Péronne, aux horaires suivants* :

- + Mercredi et vendredi : 13h30 à 18h
- + Samedi : 10h à 12h30 et 13h30 à 18h



*La Maison du Canal de Péronne sera fermée du 19 au 29 août 2026.

Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE